

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le 27 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H04 en présence de :

PRESENTS : Messieurs E. FARGIER, B. DE FOMMERSVAULT, M. BOUSCHON, S. CIVIER, J. DURIEU, G. JALADE (+ procuration de P. GAILLARD), A. LOYET (+ procuration de A. BASTIDE), B. PERRUSSET (+ procuration de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE (+ proc de P. MANENT), L. JOFFRE, L. BUFFET, G. SAUCLES (+ proc de C. PASTRE), R. MOULIN, J. DAURY. (+ procuration de JP. LARDY), D. BERAL, J. SOUBEYRAND (+ proc de JY. PONTHER), B. MEISS (+procuration de P. ROUX), R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, S. REYNIER, J. SARTRE (+ proc de M. CHAZE) P. LAVIALLE, M. CEYSSON (+procuration de JC. FLORY) et R. LACROTTE.
Mesdames R. DUPLAN, MC JOUVE, MN. DURAND, F. DUMAS, C. FAURE, C. SUCHET, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND, F. VOLLE et C. GARCIA (+ procuration de M. TOURVIELHE)

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 38

Procurations : 11

Votants : 49

Absents : 6

Date de convocation : 21/09/2018

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs F. JOUFFRE, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE, et Mesdames M. ALLAMEL, M. DUBOIS, F. NOGIER

En présence des suppléants non votants :

Objet : Gestion de l'Office de Tourisme Intercommunal / lancement d'une consultation (marché public).

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de ses compétences, la communauté de communes du Bassin d'Aubenas a défini sa politique touristique territoriale.

Considérant que la gestion actuelle de l'office de tourisme intercommunal est confiée à l'association OFFICE DE TOURISME du pays d'Aubenas-Vals-Antraigues dont le siège est situé 7 rue Jean Jaurès à Vals les Bains (07600) par convention d'objectifs prenant fin au 31/12/2018 ;

Considérant la nécessité d'adopter un mode de gestion pérenne qui réponde aux législations en vigueur,

Attendu qu'une étude attentive portant sur les nombreux modes de gestion existants a été réalisée,

Vu la législation en matière de commande publique et particulièrement pour les prestations de services,

Monsieur le Président propose de lancer la consultation réglementaire sous forme d'appel d'offres (procédure formalisée), afin de trouver un prestataire pour la gestion de l'office de tourisme (marché de services). Il précise que le dossier de consultation à publier proposerait une gestion initiale de 4 ans, avec reconduction possible de la même durée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE le Président à faire préparer le dossier de consultation des entreprises et à le publier ;

PRECISE que conformément à l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales et dans le respect des clauses des articles 188 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics et 103 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, la commission d'appel d'offres sera sollicitée pour les analyses des candidatures et des offres.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 28 septembre 2018
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20180927-DEL27092018-06-
DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018